



Election 2019 au Conseil d'Administration du CAES du CNRS

Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

FNEC FP-FO, 6/8 rue Gaston Lauriau, 93513 MONTREUIL Cedex

SNPREES-FO

Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr
www.foesr.fr

SupAutonome-FO

Tél. : 01 56 93 22 50 - accueil@supautonome.com
www.supautonome.com

Profession de foi de la liste FO-ESR

Des élus FO indépendants de la direction du CNRS pour agir et revendiquer :

- **une dotation CAES à hauteur de 1% de la masse salariale**
- **des prestations accessibles à tous les usagers (actifs et retraités)**
- **une gestion du CAES respectueuse des droits des personnels CAES**

1% DE LA MASSE SALARIALE : LE CNRS DOIT MAINTENANT TENIR SON ENGAGEMENT

Depuis 1993, le CNRS signe une convention avec le CAES définissant la dotation budgétaire et les postes, incluant l'objectif de 1% de la masse salariale: à chaque renouvellement de la convention, FO ESR intervient pour qu'un calendrier précis soit défini.

La dotation CAES stagne à 11 M€ soit 0.93 % de la masse salariale hors cotisations sociales ou 0.51 % de la masse salariale en incluant la retenue pour Pensions. Pour calculer sa dotation, le CNRS exclut les personnels retraités (4 500) qui sont ayants-droits. Cela empêche une amélioration réelle des tarifs dégressifs pour les personnels (24 500 titulaires et 7 000 CDD) et leur famille. Pour FO ESR, la solidarité et l'entraide doivent être financées pour rendre les prestations accessibles à tous !

Récemment, la direction du CNRS a informé le CAES de sa volonté de remettre en cause la convention qui la lie au CAES et d'abandonner l'objectif de 1% de la masse salariale ! C'est inacceptable ! La dotation du CAES et l'action sociale ne doivent pas être la variable d'ajustement du budget du CNRS, contraint par une politique gouvernementale entièrement dirigée contre le service public et les fonctionnaires.

POUR UNE POLITIQUE DE GESTION RESPECTUEUSE DES DROITS DES PERSONNELS CAES

Plusieurs fois la gestion des personnels du CAES a été insuffisamment respectueuse des droits des salariés.

FO-ESR agit au Conseil d'Administration pour que les personnels CAES bénéficient de conditions de travail conformes à leurs droits et pour le rétablissement du Code du Travail comme norme sociale.

Dès réception du matériel électoral, je vote pour la liste FO-ESR.

ACTION SOCIALE, SALAIRES, CARRIERES, RETRAITES : TOUT EST LIE

Le point d'indice est bloqué depuis 2010 à grand renfort de stigmatisation médiatique des fonctionnaires qui seraient des "nantis". Principale organisation représentative dans la fonction publique de l'Etat, la fédération FO a pris ses responsabilités et n'a pas signé le protocole PPCR sur les carrières qui entérine les pertes de pouvoir d'achat de tous les personnels : - 8 % depuis 2010.

Dans ce contexte de paupérisation des salariés, fonctionnaires et non titulaires, actifs et retraités, les prestations du CAES constituent un salaire indirect et un mécanisme redistributif, car les tarifs dégressifs prennent en compte la situation individuelle (indice) ou familiale (quotient familial). Le CAES accorde aussi des prêts ou des aides en cas de situation financière compliquée ou de handicap.

Face au dogme gouvernemental qui voudrait que chaque salarié se débrouille comme il le peut, FO exige le maintien de cette solidarité entre les salariés ; c'est la mission du CAES qui est en jeu.

Pour construire l'avenir du CAES, il faut connaître son histoire ...

Le Comité d'action et d'entraide sociale du CNRS (CAES – association loi de 1901) a été créé en 1957 par les syndicats du CNRS dont le syndicat FO.

Pour remplir son rôle, le CAES est subventionné par le CNRS qui met à sa disposition des agents titulaires. Le CAES emploie également des personnels salariés de droit privé, dont le nombre augmente pour compenser la diminution régulière du nombre d'agents titulaires CNRS affectés au CAES.

Le CAES est administré par des représentants syndicaux, et la direction du CNRS réalise un contrôle *a posteriori* de l'utilisation de la dotation budgétaire. FO-ESR revendique le maintien de cet acquis, car l'action sociale universitaire est entièrement sous la coupe des DRH (sauf exception : CAESUG, CESFO ...).

Les administrateurs FO défendent les intérêts matériels et moraux des usagers ayant-droits en toute indépendance. Notre indépendance dérange souvent, mais c'est l'ADN des syndicats FO !

La politique d'investissement dans des achats immobiliers – que FO n'avait pas jugés pertinents – a fragilisé durablement la situation financière du CAES, entraînant des emprunts bancaires à répétition et la réduction des réserves de trésorerie. Nous en payons encore les conséquences.

De plus en plus d'agents actifs ou retraités se tournent vers le CAES. Faute de moyens, il ne peut répondre à toutes les demandes, comme le constatent les élues FO dans les commissions Vacances et Communication : limitation du plafond colonies de vacances et diminution d'accès aux centres de vacances extérieurs, ...

Pour défendre l'action sociale gérée par le CAES et pour que les moyens qui lui sont attribués profitent au plus grand nombre d'usagers, VOTEZ FO.

Je vote FO au CA du CAES : c'est notre modèle social qu'il s'agit de défendre !

- FO agit pour le maintien de la solidarité entre générations et celle entre bien-portants et malades.
- Le "*pognon de dingue*" de la protection sociale (nos cotisations) appartient aux salariés.
- FO dit NON à une retraite "universelle" par points, OUI au maintien du Code des Pensions qui garantit un montant de retraite basé sur l'indice des 6 derniers mois.

**Le Code des Pensions, on s'est battus pour le gagner,
on se battra pour le garder !**

Dès réception du matériel électoral, je vote pour la liste FO-ESR

